La députée Françoise Dumas (LREM) fait construire sa piscine en s'affranchissant des règles d'urbanisme et en empiétant sur un terrain municipal

11/11/2019 à 10h07

Françoise Dumas, députée LREM (et ex PS), présidente de la commission de la Défense à l'Assemblée, est épinglée par Le Canard enchaîné pour avoir fait construire à Nîmes une piscine en s'affranchissant des règles d'urbanisme et en empiétant sur un terrain municipal.

Les faits remontent à 2012, quand la conseillère régionale – alors membre du PS, en pleine campagne électorale pour les élections législatives – avait déposé un permis de construire.

Elle se défend en expliquant qu'elle n'aurait pas reçu de réponse de la mairie. Elle en a déduit qu'elle pouvait donc s'affranchir des règles d'urbanisme. «Il y a eu un manque de vigilance», reconnait-elle. Le permis de construire lui avait en fait été refusé : « Vous m'apprenez l'existence de ce refus », a-t-elle indiqué à l'hebdomadaire. La présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées à l'Assemblée nationale a également pris quelques libertés avec le cadastre, puisque la piscine déborde d'un mètre sur le domaine municipal. […]